

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

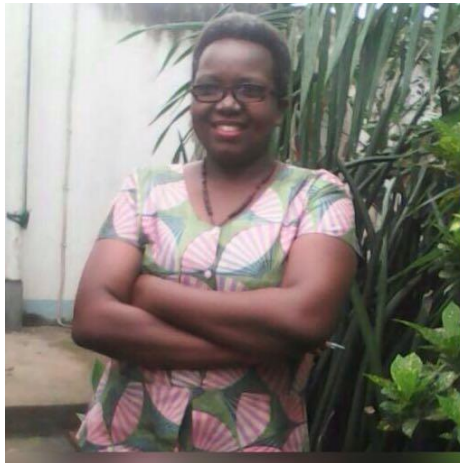
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°37 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 12 décembre au 18 décembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 18 décembre 2016, au moins 376 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0.INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1.DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2.DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	6
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	8
<i>I.5. JUSTICE EQUITABLE</i>	9
<i>I.6. DROIT A L'EDUCATION</i>	10
<i>I.7. DU DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i>	10
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	11
<i>II.1. ATTAQUES ARMEES</i>	11
<i>II.2. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	11
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

API : Appui à la Protection des Institutions

APRODH : Association pour la Protection des Droits Humains et des Prisonniers

AT : Agent de Transmission

BAE : Brigade Anti-Emeutes

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de Procédure Pénale

EAC: East African Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

ETG : Ecole Technique de Gestion

FAB : Forces Armées du Burundi

FDN : Force de Défense Nationale

FNL : Front National de Libération

OMP : Officier du Ministère Public

PJ : Police Judiciaire

PNB : Police Nationale du Burundi

RDC : République Démocratique du Congo

RNODH : Réseau National des Observateurs des Droits de l'Homme

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

UEA : Université Espoir d'Afrique

UPRONA : Union pour le Progrès National

VQ : Vol Qualifié

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 2 personnes ont été tuées, au moins 15 cas de torture, au moins 3 personnes ont été portées disparues et au moins 43 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Ce bulletin évoque un état d'intolérance politique aux conséquences graves dans le pays. Il relève notamment des cas d'arrestations arbitraires, de tortures et de disparitions forcées dont sont victimes des présumés opposants politiques du FNL aile d'Agathon Rwasa et des citoyens des communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Après la province de Makamba la semaine dernière, une vague d'arrestations a été déclarée pendant cette période du rapport en province Bujumbura rural et commune Mugamba, en province Bururi. Les militaires et policiers ex-FAB continuent à faire objet de répression organisée par le pouvoir du CNDD-FDD. Au moins 1 policier a été, deux arrêtés et 1 militaire arrêté au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin revient sur des faits de violation du droit à une justice équitable et sur le droit à la sécurité alimentaire qui est continuellement menacée au Burundi.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des attaques armées, des opérations répétitives de fouilles perquisitions et des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place. Des ménages des présumés opposants du CNDD-FDD en commune Mubimbi, province Bujumbura rural ont été la cible des jeunes Imbonerakure qui ont mis du sang sur les portes des maisons. Au moins 32 personnes ont été arrêtées après l'attaque perpétrée contre l'hôtel « Phoenecia » en province Bururi. Les sources sur place déplorent que ces arrestations aient ciblé des personnes innocentes dans cette affaire.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Deux personnes tuées dont un policier en province Gitega

Deux personnes dont un policier ont été tuées en date du 13 décembre 2016. Selon des témoins, le civil tué est un détenu de la prison de Gitega du nom de Rénovat Nimubona, retrouvé le matin du 14 décembre 2016 dans la vallée qui sépare les quartiers Shatanya du centre-ville de Gitega et Mushasha. La veille, le porte-parole de la police l'avait accusé d'être l'auteur de l'assassinat, dans un hôtel de la place, du policier Déo Manariyo alias Dinga, affecté à sa garde lors de sa sortie autorisée de la prison de Gitega. Des sources sur place indiquent que le détenu tué était connu pour avoir été impliqué dans le dossier de l'assassinat du Lieutenant-Général Adolphe Nshimirimana, l'ancien homme fort des services de sécurité burundais, tué en août 2015. La police burundaise a entretenu volontairement un flou autour de ce double assassinat, comme elle l'a toujours fait, en cas de crimes politiques d'Etat, selon une source de la police qui a suivi le cas. Cette même source nous indique que ce double crime a été planifié par le SNR pour éliminer un témoin gênant dans ce dossier brûlant de crime contre le Lieutenant- Général Adolphe Nshimirimana.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un jeune garçon de nationalité rwandaise arrêté et porté disparu en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura

Un jeune garçon de nationalité rwandaise qui étudiait à l'UEA a été arrêté vers 16 heures en date du 12 décembre 2016 en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, ce jeune étudiant résidait à la 4^{ème} avenue au site de déplacés de Kiyange dans cette même zone où il venait de passer au moins deux mois. Les policiers en tenue de l'API qui l'ont arrêté, l'ont d'abord présenté au chef de quartier du site prénommé Samuel qui n'avait pas reconnu la personne. La victime a été ensuite embarquée dans un véhicule de police vers une destination inconnue. Une vieille maman surnommé « maman Pacy » chez qui le jeune garçon avait loué une chambre a pris fuite de peur d'être arrêtée car elle n'avait pas encore fait inscrire son locateur dans le cahier de ménage.

Une personne enlevée puis portée disparue en Maire de Bujumbura

L'information parvenue à la Ligue Iteka le 17 décembre 2016 indique qu'en date du 7 décembre 2016, une personne du nom de Dieudonné Bigirimusi alias Muturage, du quartier III en zone urbaine de Ngagara, a été enlevée par des hommes inconnus à bord d'une voiture du SNR. Les voisins pointent du doigt l'épouse de la victime comme étant la responsable de cette enlèvement et disparition. Ils révèlent que ce couple vivait en querelles quotidiennes et que la femme est en relation intime avec un haut responsable du SNR. Cette même source nous indique que la disparition de son mari n'a pas inquiété l'épouse, et pense par conséquent qu'elle en sait quelque chose.

Une personne enlevée puis portée disparue en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 14 décembre 2016, une femme du nom de Kaneza Micheline a été enlevée en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, la victime se rendait en ville quand des hommes l'ont intercepté en cours de chemin et l'ont conduite à une destination jusqu'ici inconnue.

1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Trois personnes arrêtées et torturées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 12 décembre 2016, trois personnes ont été arrêtées sur la colline Musugi, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, l'opération a été organisée par des Imbonerakure accompagnés de leur chef prénommé Raymond. Les victimes ont été conduites au cachot du poste de police en commune Kanyosha où elles ont subies des scènes de tortures. Le chef de poste de police de Ruyaga du nom de Pierre Claver Mperabanyanka les a ligotées et tabassées en date du 14 décembre 2016, pendant la journée, pour leur faire avouer qu'elles sont des rebelles et qu'elles possèdent des fusils. Un des détenus ne peut plus prendre la position assise suite aux tortures, selon notre source. En date du 15 décembre 2016, un parmi les trois détenus a été libéré moyennant paiement d'une rançon.

Quatre personnes arrêtées et torturées en commune et province Rumonge

En date du 12 décembre 2016, quatre personnes Jean-Claude Mpawenayo, Athanase Kwizera, Eric Kabura et Thérance Bimenyimana, ont été arrêtées étant chez elles vers 20 heures sur la colline Kanega en zone de Kigwena en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, elles ont été ligotées et battues par les jeunes Imbonerakure connus sous les sobriquets de Kadogo, Laurent et Made de cette même colline. Ces personnes présentent des blessures au niveau du dos et des jambes dû aux coups de bâtons.

Un observateur du RNODH menacé de mort en province de Rutana

En date du 14 décembre 2016, vers 13 heures 30 minutes, un observateur du RNODH en province Rutana du nom de Augustin Bakunduwukize a été intimidé lorsqu'il était en route de la commune Bukemba vers le chef-lieu de la province Rutana. Selon des sources sur place, le responsable du SNR en province Rutana Jovin Cishahayo l'a menacé de mort en l'accusant de continuer à travailler alors que l'organisation d'origine APRODH a été radiée. C'est ainsi qu'il a fouillé son porte-document et déchiré tous les papiers qui avaient un lien avec les droits de l'Homme. Des mots malveillants et menaçants ont été lancés lors de l'incident de cauchemar vécu par l'observateur des droits de l'Homme en province Rutana.

Une personne arrêtée et torturée en commune Matana, province Bururi

En date du 12 décembre 2016, le nommé Egide Hakizimana, originaire de la commune Mugamba, a été arrêté en commune Matana, province Bururi. Selon des témoins, des policiers l'ont torturé au cachot du poste de police en commune Matana avant de le conduire au cachot du poste de police de la commune Mugamba. Il est accusé d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Six personnes arrêtées et torturées en province Gitega

En date du 12 décembre 2016, six personnes ont été la cible d'une rafle policière chez Munyarwanda, au centre-ville de Gitega. Parmi ces personnes se trouvent des ressortissants d'origine rwandaise. Elles ont toutes été conduites au cachot du commissariat de police en province de Gitega. Ces détenus ont été torturés par la police. Selon le gouverneur de la province Gitega, Venant Manirampa, les rwandais avaient des fausses CNI burundaises et sont des irréguliers dans le pays.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une personne arrêtée au quartier Nyabagere, zone Gihosha, Mairie de Bujumbura

En date du 16 décembre 2016, Célestin Nahimana, ancien chef de quartier Nyabagere, zone urbaine de Gihosha, en Mairie de Bujumbura a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, la victime venait de rentrer d'exil. Après une séance de fouille perquisition menée à son domicile, la police accompagnée des agents du SNR l'ont conduite à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura.

Six personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 16 décembre 2016, les nommés Claude Nukuri, Itangishaka, Louis Irakaza, Fiston Muntuwimana et Egide Muhimpundu, tous originaires de la zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi ont été arrêtés au marché de Mukike, en province Bujumbura rural. Selon des témoins, les policiers du poste de police au marché de Mukike les ont soupçonnés d'être des opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ils les ont conduits à une destination qui est encore recherchée par les familles et les voisins des victimes. Les jeunes de la commune Mugamba constituent la cible de la répression policière pour avoir participé aux manifestations de contestation du 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza.

Un militaire arrêté au quartier Shatanya en province Gitega

En date du 17 décembre 2016, le caporal Emmanuel Nahayo a été arrêté dans un bar situé au quartier Shatanya au centre-ville de la province Gitega. Selon des sources policières, le caporal était dans un état d'ivresse. Des policiers l'ont alors conduit au cachot du poste de police de la commune Gitega. D'autres

sources indiquent que le caporal a été arrêté dans le cadre de la répression des militaires ex-FAB entamée depuis un certain temps par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Quatre personnes arrêtées en province Gitega

Quatre personnes Kankindi Godeberthe (responsable d'une maison de passage), Hakizimana J. Paul (Directeur Adjoint de la prison de Gitega), Audace Nyandwi, Kabura Emmanuel (chef de l'unité de police affecté à la prison de Gitega) ont été arrêtées en date du 14 décembre 2016 en province de Gitega à la suite d'un double assassinat qui avait visé un policier et un détenu, la veille. Selon des sources bien informées au sein de la police, les arrestations de faux coupables servent de couverture pour cacher les véritables commanditaires des deux crimes qui ont en réalité été organisés par le SNR.

Neuf militants du FNL d'Agathon Rwaswa arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 11 décembre 2016, vers le soir, David Nikita, Eric Ndayisenga, Eric Bucumi Baganzicaha, Léopold, Mugisha, Niyongabo, Jules et Prosper surnommé Isidore, tous militants du FNL aile d'Agathon Rwaswa ont été arrêtés à la 13^{ème} transversale, colline Kirekura, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, des policiers accompagnés de jeunes Imbonerakure les ont surpris dans une maison. Les accusant de tenir une réunion illégale de déstabilisation, ils les ont ligotés et les ont conduits au cachot du poste de police en zone Maramvya où ils restent détenus. Le chef des Imbonerakure de la zone Maramvya, Rémy Ntirampeba, est intervenu sur les médias demandant que la police et l'administration les renforcent pour assurer la sécurité de la localité qui, selon lui, est en proie à des attaques rebelles. Une intervention qui a confirmé que les jeunes Imbonerakure s'étaient déjà confié une mission normalement dévolue aux corps de sécurité.

Un ancien officier de la PNB arrêté et transféré au SNR en Mairie de Bujumbura

En date du 14 décembre 2016, Tite Serudugo, un ex- colonel de la PNB a été arrêté à son domicile situé en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura. Selon nos sources, la victime a été conduite dans un des cachots du SNR situé tout près de la cathédrale Regina Mundi, en Mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, sa famille n'est pas autorisée à le voir et les motifs de son arrestation sont inconnus.

Deux membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa arrêtés en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 15 décembre 2016, Abel Bizimungu et Ferdinand Niyokindi, tous membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa ont été arrêtés sur la colline Munini, zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural. Selon des témoins de la scène, la police en compagnie avec des jeunes Imbonerakure les ont trouvés chez eux et les a arrêté sans aucun mandat et les ont conduits au cachot du poste de police de la zone Gomvyi.

Deux membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa arrêtés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 13 décembre 2016, Didier Bukware et Clément Ndirahisha tous membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa, ont été arrêtés sur la colline Kigozi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura. Selon des témoins, le chef des Imbonerakure sur cette colline, le nommé Jean Claude Kiragurano est l'auteur de cette double arrestation. Il les a enfermés dans sa maison jusqu'en date du 15 décembre 2016 avant que la police n'intervienne pour conduire ces personnes vers le poste de police de Mayuyu. Ce jeune Imbonerakure a aussi été arrêté pour avoir confondu sa maison à un cachot, selon notre source.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2016 indique que le chef de quartier III Ngagara, Thierry Bangemu, a été enlevé puis conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des sources de sa famille, Thierry Bangemu a été arrêté en date du 9 décembre 2016. Il a été victime de s'être présenté au SNR pour chercher son voisin Dieudonné Bigirimusi alias Muturage, porté disparu depuis le 7 décembre 2016. L'épouse de ce dernier en relation intime avec une personnalité du SNR et en conflit avec son mari aurait commandité l'enlèvement. Le chef de quartier est victime de poursuivre un dossier que le SNR veut voir classer sans suite, selon une source de ce service.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

En date du 12 décembre 2016, Ernest Hakizimana, tailleur dans un atelier de couture se trouvant au quartier Songa, zone urbaine de Kamenge, en Mairie de Bujumbura, a été arrêté par les agents de la BAE qui l'accusent d'avoir participé dans les attaques armées qui ont ciblé les camps militaires le 11 décembre 2016. La famille et ses voisins ont été surpris par une accusation pareille collée injustement à un citoyen innocent qui ne faisait que son travail.

I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Quatre mineurs et huit personnes de nationalités rwandaises détenus au cachot de la PJ en province Gitega

Au cours de la visite effectuée en date du 13 décembre 2016, au cachot de la PJ Gitega, 4 mineurs, 6 personnes de nationalité rwandaise et 2 burundais confondus à des rwandais étaient détenus dans ce cachot.

Les 4 mineurs sont John Reagan Bahama, âgé de 10 ans, résidant à Yoba, commune et province Gitega, arrêté le 11 décembre 2016, accusé de V.Q, Emmanuel Bahama, âgé de 14 ans, accusé aussi de V.Q, Claudine Nijimbere, âgé de 15 ans, originaire de Muyinga, arrêté au marché de Gitega, accusé de V.Q, Leonidas Nibigira, âgé de 15 ans, originaire de Ruyigi, arrêté à Magarama en commune Gitega pour raisons d'enquête. Il dit qu'il était venu chercher du travail dans le centre-ville de Gitega.

Ces mineurs pénalement irresponsables étaient logés avec les adultes. Les ODHs ont plaidé en faveur de leur libération et 3 ont été relaxés le même jour.

Il y avait aussi dans ce cachot 6 détenus de nationalité rwandaise et 2 burundais que la police avait confondus à des rwandais, tous accusés d'être des irréguliers sur le sol burundais. Ces personnes sont Jackson Ndiririyimana, âgé de 26 ans, résidant à Yoba, commune et province Gitega. Il réside au Burundi depuis une année, Daniel Ntibaziyandemye, âgé de 29 ans, résidant à Yoba. Il réside au Burundi depuis 2006, Salomon Niyonsenga, âgé de 28 ans, résidant à Yoba, Jacques Nshimirimana, âgé de 27 ans, résidant à Yoba, Jérôme Kabarinda, âgé de 27 ans, résidant à Shatanya, commune et province Gitega, Rwasamanzi Emery, âgé de 25 ans, résidant à Yoba, Bosco Kwizera, âgé de 29 ans, résidant à Nyamugari, commune et province Gitega. Il se dit de père burundais et qu'il est né à Ngozi, Sadi Niyonkuru, âgé de 19 ans, résidant à Magarama, commune et province Gitega. Il dit aussi être burundais et qu'il est né à Ngozi.

Cinq parmi ces rwandais ont été arrêtés le 11 décembre 2016 tandis que d'autres ont été arrêtés le 12 décembre 2016. Ces rwandais disent avoir des pièces leur permettant de vivre au Burundi.

Treize cas de détentions illégales en province Rutana

En date du 16 décembre 2016, treize détenus étaient encore au cachot du poste de police en province de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés

en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 22 novembre et 13 décembre 2016. Cela constitue une violation flagrante de l'article 37 du CPP burundais.

1.5. JUSTICE EQUITABLE

Le défi de justice équitable se pose avec acuité au Burundi et renforce une situation grave d'impunité au Burundi. En effet, la justice burundaise ne considère plus les auteurs des crimes de la même manière. Même en cas de soupçons, la justice burundaise frappe fort ceux qui sont présumés opposés au pouvoir du CNDD-FDD et adoucit les sanctions quand les auteurs des infractions sont proches de ce pouvoir. Dans certains de nos bulletins, nous avons dénoncé cet état de fait qui constitue un danger grave pour la paix et l'harmonie du pays. Pour cette période du bulletin, d'autres faits en rapport avec cette situation de justice deux poids deux mesures, sont encore une fois enregistrés.

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 16 décembre 2016, indique que 2 Imbonerakure Gervais Hakizimana et Alexis Niyintunze surnommé Turitsa ont été libérés après 3 semaines d'emprisonnement. Ils étaient accusés de meurtre et kidnapping à l'endroit d'un citoyen Jacques Mbonimpa, momentanément porté disparu après son enfermement au domicile de l'un de ces Imbonerakure et rançonné dans la commune de Buganda, province Cibitoke. Des armes à feu avaient également été retrouvées à leurs domiciles. Quelques jours après leur arrestation, la justice burundaise a décidé de les libérer, à la surprise des victimes et de la population de cette province qui déplorent le comportement indigne et criminel de ces deux jeunes Imbonerakure.

Au même moment, le TGI en province de Makamba décide de frapper fort contre 18 présumés opposants politiques accusés de vouloir attaquer le 520^{ème} camp militaire de Gatwe à Makamba. Pourtant, aucune arme n'a été trouvée lors des fouilles perquisitions menées chez eux. Ils ont été transférés à la prison de Rumonge lundi le 12 décembre 2016. Les familles de ces détenus clament leur innocence et demandent leur libération.

Au départ, ils étaient au nombre de 25 personnes arrêtées par la police mercredi le 7 décembre 2016. Parmi ces personnes jugées en flagrance par le tribunal, 7 ont été jugées non coupables et relaxées aussitôt. Les 18 autres ont été condamnés à des peines d'emprisonnement variables. Deux personnes ont été condamnées à 20 ans d'emprisonnement et 15 autres à 15 ans de prison ferme, tandis qu'un dernier a été condamné à 5 ans de prison. Ils ont été accusés d'avoir voulu attaquer le camp de Gatwe, mais le M.P n'a pas présenté de preuves, selon des sources du Tribunal.

Le montage pour arrêter ces opposants politique a commencé avec l'arrestation d'un homme qui avait une barre de fer en commune Kayogoro. Des Imbonerakure du CNDD-FDD en collaboration avec la police ont alors accusé cet homme de vouloir défoncer les stocks militaires du 520^{ème} bataillon de la province Makamba, pour voler les armes.

Les policiers se sont alors mobilisés et ont commencé à arrêter les gens. Huit personnes ont tout de suite été arrêtées et conduites dans les cachots de la police. Le matin du 8 décembre 2016, quand la nouvelle s'est répandue partout, tout le monde était en alerte. Peu après, 20 autres personnes natives de Murenge ont été arrêtées dans cette même commune, explique une autre source à Makamba.

La moitié des personnes arrêtées sont des ex-FAB avant leur fusion avec les groupes rebelles, les autres sont des militants des partis politiques d'opposition. Tous les accusés sont de la composante sociale Tutsi, selon des sources sur place.

La police a procédé à une fouille perquisition dans les maisons de ces accusés, sans rien trouver de compromettant qui puisse les lier à l'accusation de préparation de l'attaque d'un camp militaire.

En province Gitega, 4 personnes sont arrêtées en date du 14 décembre 2016 et jugées en flagrance en date du 16 décembre 2016, dans une affaire d'assassinat d'un détenu et d'un policier tués. Des sources sur place et les avocats de la défense regrettent le verdict du TGI Gitega qui a été pris malgré l'inexistence des preuves. La justice a agi sous la pression du SNR, selon des sources du Tribunal. Celui-ci a frappé fort contre une dame responsable d'une maison de passage où un policier est mort, qui a écopé une peine de 10 ans de servitude pénale contre Godeberthe Kankindi. Elle a aussi frappé fort contre le directeur adjoint Hakizimana J. Paul qui a écopé une peine de 20 ans de servitude pénale. De son côté, Audace Nyanwi a écopé 21 ans de servitude pénale. Le prévenu Emmanuel Kabura a été acquitté alors que le porte-parole de la police avait affirmé que c'est ce dernier qui avait tiré sur le détenu.

Assassinat et complicité d'assassinat, facilitation d'évasion et non-assistance à une personne en danger sont les infractions collées à ces personnes.

Un autre évènement qui a caractérisé la semaine concernée par ce bulletin est la comparution des 10 personnes arrêtées au quartier Mutakura en zone urbaine de Cibitoke alors qu'ils étaient dans une réunion d'entraide mutuelle. Parmi elles, se trouvaient un journaliste de la radio Maria Salvator Hakizimana et 9 autres voisins. Ils ont comparu en date du 16 décembre 2016, devant le Tribunal de résidence de Ntahangwa accusés d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Pour l'OMP, cette réunion avait pour objectif de collecter des fonds pour financer les groupes armés. Les prévenus ont rejeté les accusations en affirmant plutôt que cette réunion faisait objet d'une communication auprès du chef du quartier sur des initiatives de développement. Les avocats de la défense ont plaidé pour que leurs clients soient relaxés, en vain. L'OMP a proposé à l'endroit des prévenus une peine de 5 ans de prison et une amende de 100.000fbu chacun, sans aucune preuve de leur culpabilité, selon une source au sein du Tribunal.

1.6. DROIT A L'EDUCATION

A l'ECOFO Stella Matutina situé au centre-ville de la Mairie de Bujumbura en date du 14 décembre 2016, des élèves ont déchiré le matériel scolaire reçu comme une aide de la part de l'UNICEF. Selon des sources sur place, les élèves disaient voir à l'intérieur de la couverture des cahiers la photo du Président Pierre Nkurunziza et un gobelet rempli de sang. D'autres écoliers disaient voir à l'intérieur de la couverture une Croix. Ce comportement des élèves reflète un état mental de traumatisme consécutif à la crise socio-politique lié au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, selon un expert en éducation.

1.7. DU DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les conséquences de la crise liées au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent à peser lourd sur la survie alimentaire de la population. Nous avons évoqué dans nos bulletins précédents le cas des populations qui sont privées du droit de mouvement à la recherche de la survie alimentaire, le cas de la production alimentaire qui a chuté à cause de la crise et de changements climatiques, les montées vertigineuses des prix de première nécessité suite à la situation socio-politique et à la production non satisfaisante.

Les mesures de sécurité qui sont prises empêchent les gens non seulement d'être libres pour chercher la survie mais aussi de vaquer à leur activité quotidienne. C'est le cas de la frontière rwando-burundaise où les affaires sont quasiment suspendues. C'est le cas aussi de la frontière du Burundi avec RDC, du côté de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural où une décision suspendant toute activité champêtre a été prise en date du 14 décembre 2016 par les autorités, sous prétexte de renforcer la sécurité dans ce secteur. Personne n'est autorisé d'y mettre les pieds alors que les champs étaient sur le point d'être moissonner. Cette mesure concerne un terrain d'exploitation agricole d'une superficie de plus de 100 ha, situé dans la plaine de la Rusizi.

C'est le cas également de la province Makamba où le gouverneur de la province Makamba, Gad Niyukuri, a pris la décision de fermer trois cabarets se trouvant au chef-lieu de la ville de Makamba sous prétexte que ces cabarets sont fréquentés par les membres des partis d'opposition qui y organisent des réunions ayant pour but de déstabiliser le pouvoir, selon ce gouverneur.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. ATTAQUES ARMEES

Sept personnes blessées lors d'une attaque à la grenade en commune et province de Bururi

En date du 15 décembre 2016, sept personnes dont 4 policiers et 3 civiles ont été blessées au cours d'une attaque armée qui a visé l'Hôtel « Phoenicia » situé au centre-ville de la province Bururi. Parmi les personnes blessées figurent le chef du SNR de Bururi et son AT, l'adjoint du commissaire de police de Bururi et une dame qui est aussi commissaire de police. D'après le conseiller du gouverneur de Bururi, Melchior Ndayirukiye, c'était aux environs de 19 heures 45 minutes, quand un homme est entré dans le bar de l'hôtel, et s'est dirigé vers la table où étaient assis le chef du SNR de Bururi, l'adjoint du commissaire de Bururi et une dame commissaire. Il leur a fait un salut militaire, il a reculé de 5 pas et il a commencé à leur tirer dessus. Ensuite, il leur a lancé une grenade. Quelques secondes après, un 2^{ème} homme armé a surgi, a lancé une grenade et a tiré beaucoup de coups de feu à l'aide d'un pistolet, blessant 3 civils. Grièvement blessés, le Chef du SNR de Bururi et l'adjoint du commissaire de police ont été évacués à l'hôpital de Bururi avant d'être transférés à Bujumbura pour se faire soigner. Selon des sources sur place, trente-deux personnes ont été arrêtées pour raison d'enquête.

Une sœur grièvement blessée par son élève en province Muyinga

En date du 14 décembre 2016, vers 20 heures, sœur Evelyne Nahimana, directrice d'internat à l'ETG Muyinga, a été grièvement blessée à la tête par son élève du nom de Azali Niyubahwe. Selon des sources sur place, la religieuse a été surprise par cet élève qui l'a frappé avec une houe sur la tête. L'élève venait d'être renvoyé de cette école pour indiscipline notoire et voulait se venger contre cette directrice d'internat qui était responsable de ce renvoie. La police a arrêté le délinquant pour rendre justice à la religieuse en état de santé précaire.

II.2. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Des présumés opposants du pouvoir CNDD-FDD menacés de mort en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

Dans la matinée du 17 décembre 2016, quatre maisons des présumés opposants du CNDD-FDD sur la colline Kigunga, zone Maryazi, commune Mubimbi, province Bujumbura rural ont été la cible des Imbonerakure qui y ont marqué des signes de sang et des écrits sur les portes. Les maisons ciblées appartiennent à Côme Burikukiye, ancien président de l'UPRONA aile de Charles Nditije en commune Mubimbi, Tite Ntiranyibagira, Bernard Mahengamo et Kazezwa dont son mari mort était membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa. « Si vous ne partez pas en exil comme d'autres Mujeri (chiens), vous verrez beaucoup plus que ça », tel était le message transmis sur les portes de ces maisons. « Les Mujeri » ie « Chiens errants » est une appellation inventée par le Président de la République Pierre Nkurunziza pour qualifier et déshumaniser ses opposants politiques. Selon nos sources, les chefs collinaires et chefs des Imbonerakure ont passé sur ces maisons et se sont gardés de tout commentaire.

Ce genre de menaces et intimidation a été observé durant ces derniers temps en province Rumonge où plus de 60 maisons des présumés opposants du CNDD-FDD ont été la cible.

Une permanence en cours de construction à l'entrée principale du Lycée Bubanza, en province Bubanza

En date du 12 décembre 2016, un drapeau du parti CNDD-FDD a été hissé à l'entrée principale du lycée Bubanza, en province Bubanza. Selon des sources sur place, une benne des cailloux a été versée au même endroit dans le but d'y construire une permanence de ce parti. Les habitants et le corps enseignant trouvent anormal qu'un drapeau du parti soit hissé sur une école au moment où les écoles doivent être des espaces apolitiques.

Fouille perquisition au domicile d'un ex- FAB en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 2016, sur la colline Kirinzi, commune Mugina, province Cibitoke, la police et les Imbonerakure ont organisé une fouille perquisition au domicile d'Emmanuel Bigumandondera, un retraité ex- militaire du camp de Ngagara. Selon nos sources, le domicile de l'ex-FAB et actuellement conseiller de cette colline Kirinzi, a été encerclé par des policiers et des jeunes Imbonerakure du CNDD- FDD qui lui ont demandé de dénoncer un groupe de rebelles qui passerait régulièrement la nuit chez lui. Le retraité a nié cette accusation et a précisé qu'il n'en savait rien. Ils l'ont mis en garde et sont partis menaçant de lui faire du mal s'il ne s'avise pas à appartenir au parti CNDD-FDD.

Fouille perquisition aux quartiers des expatriés belges en zone urbaine de Kinindo, commune Muha, Mairie de Bujumbura

En date du 15 décembre 2016, la police burundaise a mené à une fouille perquisition dans les résidences du quartier Belge en zone urbaine de Kinindo, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ce quartier, comme son nom l'indique, est habité par des ressortissants à majorité européens en général et les belges en particulier.

Lors de cette fouille perquisition, seule une maison en étage habitée par des militaires belges travaillant à l'ambassade belge au Burundi a échappé à cette action policière. Aucune arme, aucun effet militaire ou policier ni objet suspect n'a été saisi. La représentation diplomatique belge a exigé que les policiers fassent ce travail sans arme, ce qui a été accepté. Le policier en civil qui est entré dans l'immeuble contrôlait les passeports et notait toutes les identités et nationalités.

Fouille perquisition des ménages en commune Burambi, province de Rumonge

La police et les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD ont effectué le matin du 14 décembre 2016 une fouille perquisition dans des ménages des zones Rusabagi, Murago et Maramvya en commune Burambi, province Rumonge. Les ménages ciblés étaient ceux des supposés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza qui ont fui pour des raisons de sécurité.

Selon des sources sur place, cette fouille était supervisée par l'officier de la police judiciaire en commune Burambi du nom de Nathanaël Ntakarutimana. Des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir participaient à l'opération. Ils sont entrés dans le ménage d'un certain Eric Ntaconayigizen, en exil. Ils ont intimidé ceux qui étaient là en leur demandant où était le chef de ménage. Les policiers et les Imbonerakure exigeaient aux habitants de montrer les rebelles, selon cette même source.

Au même moment, le chef de zone Maramvya prénommé Prime accompagné de policiers et des Imbonerakure faisaient le contrôle des CNI. Des gens qui se rendaient au marché de Murago en commune Burambi ont été obligés de payer des amendes allant de 2.000 à 5.000 fbu pour n'avoir pas eu le soin de se munir de CNI. L'argent collecté, sans quittance, a servi de rémunération aux jeunes Imbonerakure qui avaient aidé dans ce travail de fouille perquisition, selon notre source.

Fouille perquisition en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Une fouille perquisition a été organisée en date du 16 décembre 2016 de la 11^{ème} à la 16^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke. Selon nos informations, il n'y a pas eu d'arrestations, mais ce genre de fouille perquisition répétitive a créé une peur panique à l'endroit de la population de Cibitoke. En outre, ces fouilles perquisitions visent principalement les quartiers contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des grenades et des munitions au domicile d'un ancien chef de zone Bugarama en province Muramvya

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 décembre 2016 indique qu'en date du 8 décembre 2016, des grenades et des munitions ont été trouvées au domicile d'un ancien chef de zone Bugarama, commune et province Muramvya du nom de Canut Nivyayo. Cette découverte a été à l'origine d'une peur panique au sein de la population qui pense que ces armes qui circulent sont la preuve que le pays est en danger.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtements impitoyables.

La ligue Iteka est préoccupée par la situation économique dans laquelle croupissent des ménages burundais, qui est aggravée par des mesures sécuritaires d'un pays en guerre alors que le pouvoir ne cesse de déclarer que le pays est en paix totale.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux mesures excessives de sécurité qui aggravent la situation économique déjà précaire des ménages burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.